

Portant
reclassement et
nomination de Monsieur IKILI (Gilbert),
Adjoint Technique de 3^e Echelon des
Cadres de la Catégorie B hiérarchie I
de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des Catégories B, C, D, E (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créés par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement notamment en son article 1er § 2 :

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant décloacage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°82/924 du 20 Octobre 1982, portant statut particulier des Cadres de l'Information ;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n°90/513 du 1er 09 1990, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°90/514 du 1er 09 1990, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les arrêtés n°S 2625/MTSSJ-DGFP-DGPCE du 13 Juin 1987, autorisant Monsieur IKILI (Gilbert) Adjoint Technique de 1^{er} Echelon à suivre un stage de formation d'ingénieur Radio en URSS (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n°3123/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 23 Juin 1989, portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1988, des fonctionnaires des Cadres des Catégories A2 et B de l'Information en tête LOEMBA Jean Claude ;

(/u la lettre n° 002/MININFO/DFEP du 4 Janvier 1990, du Directeur des Finances de l'Equipement et du Personnel au Ministère de l'Information transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le Décret 090/581 du 18 Organisant l'intérim du Premier Ministre

tre

D É C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 82/924 BU 20 Octobre 1982 susvisé, Monsieur IKILI (Gilbert), Adjoint Technique de 3° échelon indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I de l'information en service à la Direction de la Télévision Nationale à Brazzaville, titulaire du diplôme de Master of Science en Ingénierie ; Spécialité : Radiotechnique, délivré par l'Institut Polytechnique d'Odessa (URSS), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur de l'Information de 1° échelon, indice 830
Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 24 Octobre 1989, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la soldo pour compter du 10^r Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Jeanne DAMBENZET

Pierre MOUNSA

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- DGFP/DREF..... 1
- DGB..... 2
- MININFO..... 3
- DOESTER..... 3
- INTERESSE..... 3
- SGG/DC..... 3

